Charte de la mobilité pour Woluwe-Saint-Lambert

Fiches techniques 2010

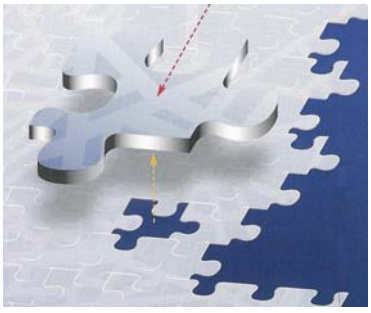

Wolu-Inter-Quartiers
Novembre 2010

Introduction

Cette nouvelle partie de la Charte de la Mobilité pour Woluwe-Saint-Lambert reprend une série de « fiches techniques » qui illustrent et complètent la première partie « analytique », éditée en 2002.

Ce nouveau complément détaille les aspects plus spécifiques ou plus techniques, dans les quartiers de Woluwe-Saint-Lambert où Wolu-Inter-Quartiers dispose de relais.

Les bénévoles des comités de quartiers ont établi, par lieu géographique, le constat des diverses difficultés rencontrées en matière de mobilité. A chaque fois, il est établi le constat de la situation et il est proposé des pistes de solution.

Ces relevés sont repris sur des fiches techniques individuelles pour constituer ensemble le quatrième document technique de notre charte - le premier ayant été établi en 2002. Le document présenté ci-après est destiné aux personnes plus particulièrement intéressées et aux administrations concernées.

Cependant, nous ne prétendons pas que ce document technique fait le tour de toutes les problématiques car nous nous sommes plus particulièrement penchés sur les zones couvertes par les comités de quartiers, membres de Wolu-Inter-Quartiers. Mais, nous sommes également disposés à inclure dans notre document de nouvelles fiches provenant de comités non-membres de Wolu-Inter-Quartiers, d'autres associations ou encore de groupes d'habitants, pour autant que les propositions soient en concordance avec la philosophie générale de notre charte de la mobilité. Pour cela, il suffit de contacter le coordinateur de notre asbl.

Notre volonté est donc que ce document soit évolutif : c'est-à-dire que l'on puisse, en fonction des événements, compléter une fiche, signaler la résolution d'un problème ou encore rajouter une nouvelle fiche.

Wolu-Inter-Quartiers
Avenue du Capricorne, 1A – 1200 Bruxelles
Tél et Fax : 02/762 39 44.
woluinterquartiers@hotmail.com
Site internet : www.wiq.be

Les comités Cité Hof-ten-Berg, Dries, Parvis St-Henri, Capricorne-Pléiades-Constellations, Schuman-Bouleaux-Peupliers, Calabre et environs, De Cuyper – Dix-Arpents, Prekelinden – Bois de Linthout, Petit Woluwe, Rue St-Lambert, Aquilon, ARASS et Bas Roodebeek sont membres de Wolu-Inter-Quartiers et participent activement à la dynamique des fiches techniques Mobilité.

Wolu-Inter-Quartiers est une asbl soutenue par le Ministère de la Communauté Française, la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, la Région de Bruxelles-Capitale et Actiris.

Liste des fiches techniques 2010 par numéro d'entrée

Fiches	Comité ou association	Lieu
1	Schuman – Bouleaux – Peupliers - ...	Avenue Théodore De Cuyper
2	Schuman – Bouleaux – Peupliers - ...	Avenue Jean Monnet
3	Schuman – Bouleaux – Peupliers - ...	Yorkshire
4	Schuman – Bouleaux – Peupliers - ...	Monnet et Ariane
5	Schuman – Bouleaux – Peupliers - ...	Clos des Peupliers
6	Schuman – Bouleaux – Peupliers - ...	Clos des Bouleaux
7	Schuman – Bouleaux – Peupliers - ...	Placette entrée clos des Peupliers
8	Schuman – Bouleaux – Peupliers - ...	Marcel Thiry et Yorshire
9	St-Henri/Prekelinden ...	Coin Albertijn / Brand Whitlock
10	St-Henri/Prekelinden ...	Coin Marie-José / Bois de Linthout
11	St-Henri/Prekelinden ...	Coin Lambeau / Prince Héritier
12	St-Henri/Prekelinden ...	Coin parvis St-Henri et Prekelinden
13	St-Henri/Prekelinden ...	Bd Brand Whitlock : réparation trottoirs.
14	St-Henri/Prekelinden ...	Bd Brand Whitlock : stationnement coins
15	St-Henri/Prekelinden ...	Zones de livraison av Georges Henri
16	Hof-ten-Berg	O. Jespers : ancien quai et piste cyclable
17	Hof-ten-Berg	Wolvens, miroir à remplacer
18	De Cuyper - Dix-Arpents	Mise en zone trente du quartier
19	De Cuyper - Dix-Arpents	Av. Hof-ten-Begr : coussin berlinois
20	De Cuyper - Dix-Arpents	Av. Hof-ten-Berg : éclairage passage piéton
21	De Cuyper - Dix-Arpents	Av. Hof-ten-Berg : défense de stationner
22	De Cuyper - Dix-Arpents	Av. des Dix Arpents : 2 bollards devant le 46
23	Dries	Passage piéton Cayershuis
24	Dries	Square Verheyleweghen : stationnement
25	Dries	Rue Dries : coussin berlinois
26	ARASS	Avenue Slegers
27	Rue Saint-Lambert	Entrée Shopping coin Woluwe/Hymans
28	Rue Saint-Lambert	Bulle à verre, rue St-Lambert
29	Rue Saint-Lambert	By pass Hymans vers Woluwe
30	Rue Saint-Lambert	Tunnel sous le boulevard de la Woluwe
31	Rue Saint-Lambert	BD Woluwe traversée pétanque
32	Capricorne-Pléiades-Constellations	Piste cyclable Roodebeek entre Dal/Hey
33	Capricorne-Pléiades-Constellations	Piste cyclable sous tunnel (promenade verte)
34	Capricorne-Pléiades-Constellations	Rue des Bluets : sentier et piste
35	Capricorne-Pléiades-Constellations	Rénover en pavé la rue de la Charrette
36	Capricorne-Pléiades-Constellations	Rénover le sentier « Gaspar »
37	Capricorne-Pléiades-Constellations	Clos Sirius plaque 7à enlever
38	Capricorne-Pléiades-Constellations	Carrefour Capricorne/Constellations
39	Capricorne-Pléiades-Constellations	Constellations peinture au sol tournant B.
40	Capricorne-Pléiades-Constellations	Avenue des Pléiades courbe pot de fleurs
41	Capricorne-Pléiades-Constellations	Rond point Roodebeek cônes jaunes
42	Capricorne-Pléiades-Constellations	Pléiades installer un abri bus
43	Capricorne-Pléiades-Constellations	Escalier rampe devant le centre
44	Capricorne-Pléiades-Constellations	Trottoir devant chapelle Pléiades
45	Capricorne-Pléiades-Constellations	CPC gendarme couché Capricorne
46	Capricorne-Pléiades-Constellations	Différentes avenues : état de la voirie
47	Wolu-Inter-Quartiers	Chée de Roodebbek côté pair
48	Wolu-Inter-Quartiers	Casses vitesse marcel Thiry
49	Wolu-Inter-Quartiers	Passage piétons : avenue de l'Idéal
50	Wolu-Inter-Quartiers	Av Vandervelde stationnement métro
51	Wolu-Inter-Quartiers	Av. J. Brel stationnement Athénée
52	Wolu-Inter-Quartiers	Av. Mounier stationnement métro
53	Wolu-Inter-Quartiers	Av. Vandervelde côté Kwak
54	Wolu-Inter-Quartiers	Av. Vandervelde : rond-point Chapelle

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°01

Situation géographique : **Avenue Théodore De Cuyper-Jean Monnet (de Thiry à Brel)**
Comité : **Schuman-Peupliers-Bouleaux-Calabre et Environs**
Personne de contact : **Marcel De Rongé – 02 762 43 53**
Date : **Mai 2010**

---

1. Piétons
2. Cyclistes
3. Transport en commun
4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : Le revêtement d'une grande partie de cet axe est en mauvais état. De plus, la sécurisation des différents usagers sur l'ensemble de cette voirie laisse à désirer. Aucune protection pour les cyclistes sur cet axe fort emprunté, notamment par les transports en communs. Il manque également des passages piétons sécurisés, ...

Proposition : Elaboration dans les plus brefs délais d'un projet de réaménagement intégrant la sécurisation des cheminements piétons (trottoirs et traversées) et cyclistes. Organisation d'une soirée d'information pour présenter ce plan.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°02

Situation géographique : **Avenue Jean Monnet (de Thiry à Calabre)**
Comité : **Schuman-Peupliers-Bouleaux-Calabre et Environs**
Personne de contact : **Marcel De Rongé – 02 762 43 53**
Date : **Mai 2010**

---

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

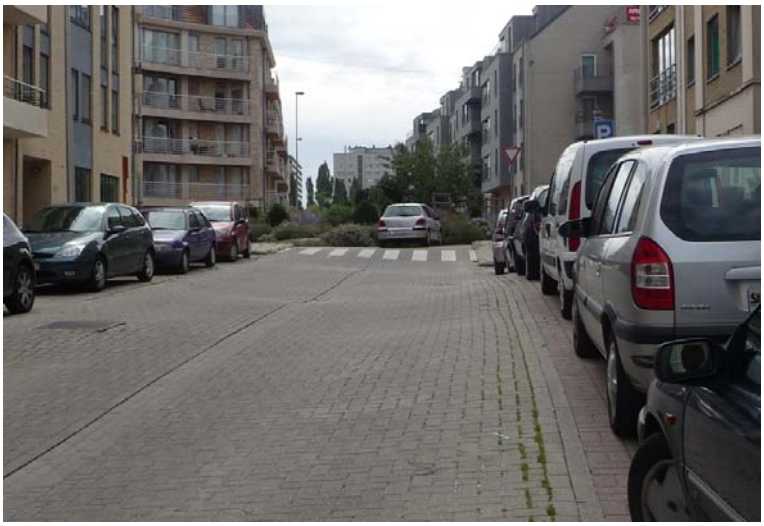

Constat : Etat dangereux de la voirie qui ressemble plus à une « montagne russe » qu'à une voirie. Risque évident d'accident. Risque d'affaissement de la voirie.

Proposition : Remise en état rapide, sans délai, de la voirie par la Commune et récupération des frais de remise en état en fonction des responsabilités (sociétés de distribution d'eau, de gaz ou encore d'électricité).

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°03

Situation géographique : **Avenue Yorkshire (coin Calabre vers promenade verte)**
Comité : **Schuman-Peupliers-Bouleaux-Calabre et Environs**
Personne de contact : **Marcel De Rongé – 02 762 43 53**
Date : **Mai 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : Les véhicules stationnement perpendiculairement sur les larges trottoirs de l'avenue Yorkshire en face des numéros 15 et 17 et se collent aux façades. Cette situation oblige les piétons à contourner les voitures et à marcher sur la voirie. Manque de sécurité pour les usagers faibles comme les enfants. Pollution sous les fenêtres.

Proposition : Aménager et officialiser sur une partie des trottoirs en zones de stationnement parallèlement à la voirie. Pour le reste, protéger les trottoirs pour empêcher le stationnement illégal.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°04

Situation géographique : **Bas des avenues Jean Monnet et Ariane**
Comité : **Schuman-Peupliers-Bouleaux-Calabre et Environs**
Personne de contact : **Marcel De Rongé – 02 762 43 53**
Date : **Mai 2010**

---

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : Ces deux artères présentant au bas de leurs axes une bande cyclable et un sas vélo destinés à protéger les cyclistes lors de l'approche des feux, afin de les rendre plus visibles. Ces aménagements sont régulièrement utilisés comme zone de stationnement par les automobilistes.

Proposition : Repeindre ces aménagements pour les rendre plus visibles et protéger la bande cyclable par des potelets, sur une longueur à préciser, avant les feux.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°05

Situation géographique : **Clos des Peupliers**
Comité : **Schuman-Peupliers-Bouleaux-Calabre et Environs**
Personne de contact : **Marcel De Rongé – 02 762 43 53**
Date : **Mai 2010**

---

4. Transport automobile

4.9. Zone 30

Constat : L'entrée principale de la zone 30 km/h du clos des Bouleaux n'est marquée, à son entrée principale, que par un petit logo au sol.

Proposition : Ajouter la signalisation ad hoc sur poteau comme à l'autre entrée du clos (photo de droite).

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°06

Situation géographique :	**Clos des Bouleaux**
Comité :	**Schuman-Peupliers-Bouleaux-Calabre et Environs**
Personne de contact :	**Marcel De Rongé – 02 762 43 53**
Date :	**Mai 2010**

---

4. Transport automobile

4.9. Zone 30

Constat : La zone 30 km/h du clos des Bouleaux n'est marquée, à son entrée principale, que par un petit logo au sol.

Proposition : Ajouter la signalisation ad hoc sur poteau comme sur la photo de droite.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°07

Situation géographique : **Placette à l'entrée du clos des Peupliers**
Comité : **Schuman-Peupliers-Bouleaux-Calabre et Environs**
Personne de contact : **Marcel De Rongé – 02 762 43 53**
Date : **Mai 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

4. Transport automobile

4.3. Stationnement
4.4. Aménagement
4.12. Clos fermé

Constat : L'implantation d'une moyenne épicerie de proximité attire de nombreux automobilistes dans cette zone en cul de sac. Le stationnement se fait souvent « comme on peut » au détriment des usagers faibles qui se trouvent au milieu des différents mouvements des véhicules. La sécurité n'y est clairement pas assurée.
Par ailleurs, l'exploitant laisse sur la voirie de nombreux box de transport de marchandises ; ce qui rajoute à la confusion et donne une impression de « laissez aller » !

Proposition : La commune devrait réfléchir à un projet d'aménagement qui tienne compte de tous les usagers et de la sécurité des clients comme des riverains. Le gérant de cette épicerie devrait rentrer au sein de son site l'ensemble des box à marchandises.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°08

Situation géographique : **Carrefour Marcel Thiry et Yorkshire**
Comité : **Schuman-Peupliers-Bouleaux-Calabre et Environs**
Personne de contact : **Marcel De Rongé – 02 762 43 53**
Date : **Mai 2010**

---

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables
2.2. Itinéraire régional
2.5. Sécurité

Constat : Le marquage de la piste cyclable (en clinkers rouges) est interrompu au niveau de la nouvelle rue du Yorkshire. De ce fait, les nombreux automobilistes qui empruntent la rue dans le sens de la montée ne sont pas prévenus de l'existence d'une piste cyclable. Le danger est évident d'autant plus que les cyclistes sont rapides à cet endroit car en descente,

Proposition : Effectuer un marquage adéquat pour signaler la piste cyclable.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°09

Situation géographique :	**Coin av. Albertyn et Bd Brand Whitlock**
Comité :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et G. Vermoelen : 02 735 03 65**
Date :	**Juin 2010**

4. Transport automobile

4.3. Stationnement
4.4. Aménagement
4.8. Carrefour

Constat : Plusieurs bollards du haut de l'avenue Albertyn a été arraché. De ce fait, certains automobilistes se garent à cet endroit, ce qui génère des difficultés pour les camions qui tournent vers le boulevard. De plus, le véhicule garé à cet endroit cache les piétons qui veulent traverser.

Proposition : Remplacer les bollards arrachés.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°10

Situation géographique :	**Coin av. Marie-José et Bois de Linthout**
Comité :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et G. Vermoelen : 02 735 03 65**
Date :	**Juin 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.5. Sécurité

1.1.6. Jardinet de façade

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : Le bollard proche du passage piéton a été arraché. De ce fait, des voitures se garent illégalement sur la zone de recul, empruntant le trottoir et le passage piéton.

Proposition : Remédier à cette situation illégale et dangereuse en remplaçant le bollard arraché.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°11

Situation géographique : **Coin av. Lambeau et Prince Héritier**
Comité : **Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact : **J. Bette : 02 736 54 09 et G. Vermoelen : 02 735 03 65**
Date : **Juin 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.5. Sécurité

1.1.6. Jardinet de façade

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : Les bollards ne sont pas assez proches pour empêcher les voitures de se garer illégalement sur la zone de recul, empruntant le trottoir et le passage piéton.

Proposition : Remédier à cette situation illégale et dangereuse en rajoutant les bollards nécessaires.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°12

Situation géographique :	**Coin av. Prekelinden et parvis Saint-Henri (en face de la pharmacie)**
Comité :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et G. Vermoelen : 02 735 03 65**
Date :	**Juin 2010**

---

2. Cyclistes

2.5. Sécurité

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : Le revêtement de la voirie a été plusieurs fois réparé à cet endroit. Les rustines mises en place sont inégales et créent ainsi des « bosses et des fosses » très dangereuses pour les cyclistes : manque de visibilité, risque de chute, inégalité dans un tournant.

Proposition : Entreprendre rapidement une véritable réparation sur une zone plus importante.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°13

Situation géographique : **Boulevard Brand Whitlock : trottoirs et obstacles**
Comité : **Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact : **J. Bette : 02 736 54 09 et G. Vermoelen : 02 735 03 65**
Date : **Juin 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement

1.1.3. Obstacle

50

56

144

146

148

Constat : L'état des trottoirs du boulevard demande des interventions prioritaires en attendant le réaménagement complet de cette voirie.

Proposition : Trottoirs à réparer devant les numéros 50, 56, 144, 146 et 148.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°14

Situation géographique : **Boulevard Brand Whitlock : stationnement**
Comité : **Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact : **J. Bette : 02 736 54 09 et G. Vermoelen : 02 735 03 65**
Date : **Juin 2010**

---

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Coin avec rue St-Henri

Coin avec rue St-Henri

Coin avec Albertyn

Coin avec Marie-José

Coin avec Jonnart

Constat : De nombreux automobilistes se garent sur les coins de carrefours formés par le boulevard Brand Whitlock et ses voiries perpendiculaires.
Ces situations provoquent plusieurs nuisances : un manque de visibilité des piétons lors de leurs traversées, un manque de visibilité pour les automobilistes qui s'engagent dans le boulevard et une réduction des possibilités de braquage pour les véhicules plus grands.

Proposition : Installer des bollards dissuasifs sur tous les coins.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°15

Situation géographique : **Avenue Georges Henri**
Comité : **Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact : **J. Bette : 02 736 54 09 et G. Vermoelen : 02 735 03 65**
Date : **Juin 2010**

---

4. Transport automobile

4.3. Stationnement
4.13. Livraison

Constat : Le déchargement des camions se fait en double file, tout au long de la journée, bloquant régulièrement la circulation, notamment les transports en commun.

Proposition : Il faut prévoir des zones de livraison et réglementer les heures de livraison (en dehors des heures de pointe et limiter le temps de déchargement).

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°16

Situation géographique : **Avenue Jespers, après Lafontaine**
Comité : **Hof-ten-Berg**
Personne de contact : **Jeanne Nicolas – 02 772 95 07**
Date : **Juin 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.5. Protection

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

2.5. Protection

Constat : 1. Un ancien quai inutile a été enlevé, cependant plus aucun bollard n'empêche les automobilistes de se garer sur le trottoir.

2. La piste cyclable qui remonte l'avenue O. Jespers est utilisée comme zone de stationnement à certaines heures par les parents des élèves de l'école européenne. Cela crée de l'insécurité pour les cyclistes. De plus, le stationnement des deux côtés provoque parfois le blocage des bus de la STIB.

Proposition : Déplacer les bollards (en les complétant) qui sont actuellement sur le trottoir et les placer entre la piste cyclable et la voirie. Cette nouvelle implantation devrait empêcher tout stationnement illégal à cet endroit et protégerait ainsi les cyclistes. Il est nécessaire de calculer la compatibilité de cet aménagement pour le passage des bus dans le tournant devant l'entrée de l'école.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°17

Situation géographique : **Avenue Wolvens (à hauteur des numéros 50 et 52)**
Comité : **Hof-ten-Berg**
Personne de contact : **Jeanne Nicolas – 02 772 95 07**
Date : **Juin 2010**

---

1. Piétons

1.1.5. Sécurité

4. Transport automobile

4.13. Visibilité et sécurité

Constat : Deux miroirs ont été placés afin d'améliorer la visibilité des automobilistes qui circulent dans ce quartier fort fréquenté par les enfants. Un des miroirs est devenu complètement mat.

Proposition : Remplacer le miroir.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°18

Situation géographique :	**Quartier De Cuyper – Dix-Arpents**
Comité :	**De Cuyper – Dix-Arpents**
Personne de contact :	**Dimitri Angelis - 02 762 65 44**
Date :	**Juin 2010**

---

4. Transport automobile

4.9. Zone 30

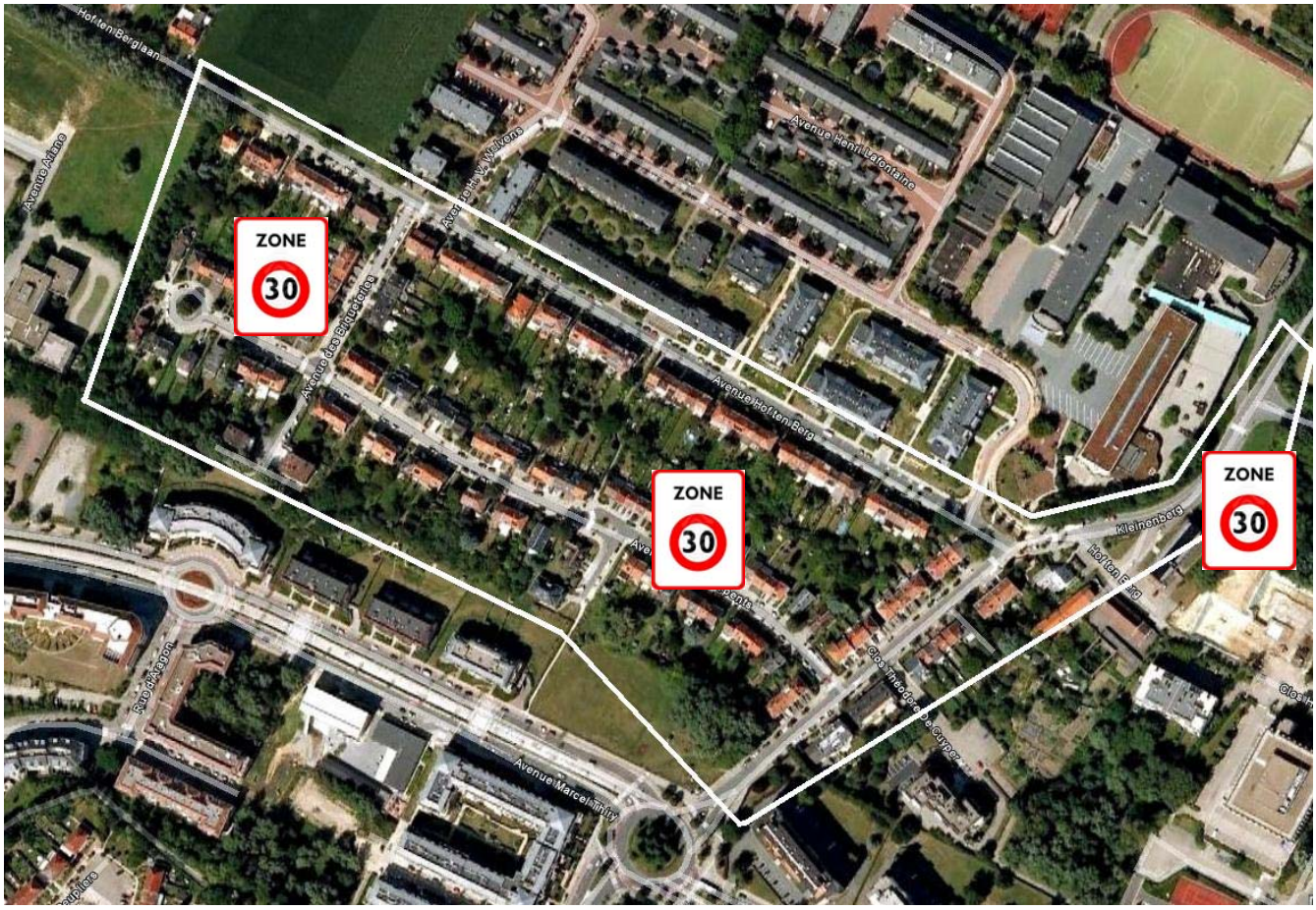

Constat : Ce quartier résidentiel subit une importante circulation du fait de la présence de l'école européenne. Afin de garantir une meilleure sécurité aux riverains et également aux élèves de l'école européenne, il faudrait que la circulation soit plus calme d'une manière générale.

Proposition : Mettre tout le quartier en zone 30 km/h.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°19

Situation géographique : **Avenue Hof-ten-Berg**
Comité : **De Cuyper – Dix-Arpents**
Personne de contact : **Dimitri Angelis - 02 762 65 44**
Date : **Juin 2010**

---

4. Transport automobile

4.2. Vitesse
4.4. Aménagement
4.13. Sécurité

Constat : Cette avenue est particulièrement longue et en ligne droite. A certaines heures la vitesse peut être excessive. Afin de garantir une meilleure sécurité aux riverains et également aux élèves de l'école européenne, il faudrait que la circulation soit plus calme d'une manière générale.

Proposition : Au-delà de la mise en zone 30 km/h du quartier, proposition de placer un ou deux coussins berlinois sur cette avenue, en amont et en aval du passage piéton situé quasi au milieu de l'avenue.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°20

Situation géographique : **Avenue Hof-ten-Berg**
Comité : **De Cuyper – Dix-Arpents**
Personne de contact : **Dimitri Angelis - 02 762 65 44**
Date : **Juin 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.4. Eclairage

Constat : Cette avenue est particulièrement longue et en ligne droite. A certaines heures la vitesse peut être excessive. Le passage piéton situé quasi au milieu de l'avenue ne jouit pas d'un éclairage adapté à la sécurité des nombreux riverains et élèves fréquentant ce passage.

Proposition : Installer un éclairage spécifique pour passage piéton.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°21

Situation géographique : **Avenue Hof-ten-Berg**
Comité : **De Cuyper – Dix-Arpents**
Personne de contact : **Dimitri Angelis - 02 762 65 44**
Date : **Juin 2010**

---

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : De façon quasi permanente, l'ensemble des voitures se garent du côté des immeubles d'habitations profitant ainsi du fait qu'il n'y a pratiquement pas d'entrées de garage de ce côté. Cependant, en haut de la rue, perpendiculairement à la rue Wolvens, certains automobilistes se garent de l'autre côté. Cette situation engendre des conflits entre les usagers qui viennent du bas et du haut de l'avenue Hof-ten-Berg et ceux qui sortent de Wolvens ou encore des Briqueteries.

Proposition : Afin de clarifier la situation, interdire le stationnement du côté impair de l'avenue Hof-ten-Berg ou tout le moins dans le haut de la rue jusqu'au coin de la rue des Briqueteries.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°22

Situation géographique :	**Avenue Dix-Arpents**
Comité :	**De Cuyper – Dix-Arpents**
Personne de contact :	**Dimitri Angelis - 02 762 65 44**
Date :	**Juin 2010**

---

4. Transport automobile

4.2. Vitesse
4.4. Aménagement
4.13. Sécurité

Constat : L'aménagement effectué au milieu de l'avenue, sens de la montée, offre la possibilité pour les automobilistes de « couper au court » et de légèrement monter sur le trottoir devant le 46, tant le trottoir est quasi au niveau de la voirie. Ceci contribue à des vitesses excessives et à un manque de sécurité pour les piétons.

Proposition : Placement de deux bollards devant le numéro 46 afin de briser la vitesse.et de sécuriser les usagers faibles qui sont sur le trottoir ou qui désirent traverser.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°23

Situation géographique : **Croisement Dries et Cayershuis**
Comité : **Dries**
Personne de contact : **Marc Michaux – 02 771 78 76**
Date : **Juin 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : Au croisement des rues Cayershuis et Dries, il manque un passage piéton pour traverser la rue Dries à l'endroit le plus fréquenté par les piétons ; car en ligne directe pour aller et venir du chemin qui mène à l'avenue Paul Hymans.

Proposition : Aménager un passage piéton.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2008

Fiche technique n°24

Situation géographique : **Square Verheyleweghen**
Comité : **Dries**
Personne de contact : **Marc Michaux – 02 771 78 76**
Date : **Juin 2010**

---

4. Transport automobile

4.3. Stationnement
4.13. Sécurité

Constat : Le fait que les véhicules peuvent se garer sur la chaussée de Roodebeek devant l'arrêt du bus, à l'angle du square Verheyleweghen provoque un manque de visibilité lors du croisement des véhicules, surtout lorsque les véhicules garés sont des camionnettes ou des camions. De plus, la proximité du rond-point donne un sentiment de « déjà » priorité aux véhicules qui descendent vers le rond-point.

Proposition : **I**nterdire le stationnement des véhicules entre la fin de la zone d'arrêt des bus et le coin avec le square verheyleweghen : marquage au sol ou bollards.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°25

Situation géographique : **Rue Dries (entre Activité et Cayershuis)**
Comité : **Dries**
Personne de contact : **Marc Michaux – 02 771 78 76**
Date : **Juin 2010**

---

4. Transport automobile

4.2. Vitesse
4.4. Aménagement

Constat : Malgré l'étroitesse de la voirie, aux heures creuses, certains véhicules roulent excessivement vite par rapport au gabarit de la rue provoquant un manque de sécurité et des nuisances sonores.

Proposition : Placer un cousin berlinois entre la rue de l'Activité et la rue Cayershuis, en concertation avec le comité de quartier Dries.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°26

Situation géographique :	**Avenue Slegers entre la place du Sacré-Cœur et l'avenue Echevin Van Muylders**
Comité :	**A.R.A.S.S. asbl**
Personne de contact :	**Guy Verheugen – 02 771 31 57**
Date :	**Septembre 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.2. Opportunité

4. Transport automobile

4.2. Vitesse

Constat : A l'inverse du restant de l'avenue qui est entrecoupée de plusieurs ronds-points, la section de l'avenue comprise entre la place du Sacré-Cœur et l'avenue Echevin Van Muylders présente une ligne droite de plus ou moins 400 mètres. Cette voirie assez large et sans obstacle invite certains à dépasser allégrement les vitesses autorisées, engendrant une nuisance sonore et des risques accrus d'accident. Vitesse encouragée par la déclivité et la largeur de l'avenue. Aucun endroit n'est prévu pour le passage sécurisé des piétons.
Bref historique : un projet communal de TROIS bermes centrales, ou une seule comme position de repli, a achoppé quand un référendum a été lancé afin de déterminer l'endroit exact de ces dispositifs (NIMBY - Not In My Backyard, Pas Dans Mon Jardin). Ce travail était cependant budgétisé.
Des travaux de renouvellement des trottoirs et des plantations sont en cours; la construction des dispositifs ralentisseurs pourrait s'y ajouter. Il suffirait d'une décision communale.

Proposition : Installer dans cette avenue un ou plusieurs systèmes (berme centrale, rétrécissement de la voirie, coussins berlinois, ... en fonction des choix techniques à prendre par la Commune) en vue de réduire concrètement les vitesses pratiquées actuellement et prévoir un passage piéton sécurisé.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°27

Situation géographique : **Coin Bd Hymans et Bd de la Woluwe**
Comité : **Rue Saint-Lambert**
Personne de contact : **Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date : **Août 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement
1.1.5. Sécurité

Constat : Les clinkers qui constituent le revêtement du sol au coin des boulevards Hymans et Woluwe sont déchaussés dans quasi toute cette zone. Le manque de sécurité est évident.

Proposition : Agir rapidement afin de remettre cette zone en bon état.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°28

Situation géographique : **Rue Saint-Lambert, côté place vers petite section.**
Comité : **Rue Saint-Lambert**
Personne de contact : **Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date : **Août 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.5. Obstacles

Constat : Le passage pour piétons fait quasi aboutir les piétons sur les bulles à verre ; problème accru pour les personnes à mobilité réduite.

Proposition : Reculer les bulles le près possible de la partie verte pour laisser un passage plus vaste devant.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°29

Situation géographique :	**By pass avenue Hymans (cours P-H Spaak) vers Bd de la Woluwe .**
Comité :	**Rue Saint-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Août 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.5. Sécurité

2. Cyclistes

2.5. Sécurité

Constat : Les piétons et les cyclistes qui viennent de la droite du by-pass créé afin que les automobilistes venant de Paul Hymans puissent se diriger vers le boulevard de la Woluwe sans devoir attendre une phase de feux, ne sont visibles qu'au dernier moment par les automobilistes qui ont tendance à regarder à gauche afin de pouvoir s'insérer dans la circulation.

Proposition : Le bosquet qui se trouve au coin devrait être élagué de telle manière que les piétons et cyclistes soient visibles. Le mieux serait de laisser juste une haie basse.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°30

Situation géographique : **Tunnel piéton/cycliste sous le boulevard de la Woluwe**
Comité : **Rue Saint-Lambert**
Personne de contact : **Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date : **Août 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

1.2.5. Sécurité

2. Cyclistes

2.5. Aménagement / Sécurité

Constat : Le tunnel qui passe sous le boulevard de la Woluwe, à hauteur du coin Hymans/Woluwe est très utile pour permettre le passage des piétons et des cyclistes en dehors de la circulation, donc en sécurité.
Par ailleurs, l'endroit a été vandalisé et l'ensemble (les entrées et l'intérieur du tunnel, ainsi que le petit parc côté de la rivière Woluwe) laissé à l'abandon n'est guère sécurisant.

Proposition : Comme ce tunnel rencontre une bonne opportunité en matière de mobilité douce, il faut le maintenir libre de passage et le sécuriser. La Région doit entreprendre rapidement un programme de réhabilitation en collaboration avec la Commune et le comité de quartier Rue Saint-Lambert. Il faut notamment y prévoir un bon éclairage.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°31

Situation géographique :	**Passage piéton au boulevard de la Woluwe, en face de Malou**
Comité :	**Rue Saint-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Septembre 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.5. Durée de la traversée

Constat : Le passage pour véhicules motorisés, piétons et cyclistes qui se situe au boulevard de la Woluwe, entre l'avenue Vandervelde et la rue Voot, à hauteur de la pétanque et en face du parc Malou a été aménagé pour répondre à deux demandes. D'une part, offrir une solution efficace et protégée aux automobilistes qui quittent le parking du Woluwe Shopping Center et qui désirent repartir vers le Nord. D'autre part, offrir un passage protégé pour les piétons et cyclistes qui devaient précédemment faire un large détour vu la distance entre l'avenue Vandervelde et la rue Voot (800 mètres).
Malheureusement, la phase verte du feu (19 secondes) ne permet pas la traversée du boulevard de la Woluwe en un temps. Les piétons restent bloqués au niveau de la dernière voirie latérale ... qui est souvent traversée ... sans sécurité.
Il semblerait que la durée de la phase ait été changée.

Proposition : Rallonger la phase verte pour les piétons et la porter à 25 secondes.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°32

Situation géographique :	**Chaussée de Roodebeek, entre Heydenberg et Constellations**
Comité :	**Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date :	**Septembre 2010**

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

Constat : Le revêtement en asphalte de cette bande cyclable (ICR) qui était détérioré a été enlevé il y a quelques mois. Son état actuel est très granuleux, quand il n'y a pas de véritables trous. Son marquage n'est pas présent. Cette situation provoque un inconfort pour les cyclistes et un manque de lecture de la présence de cyclistes pour les autres usagers de la voirie et pour ceux qui quittent leur zone de stationnement en marche arrière sans beaucoup de visibilité du fait des autres voitures et des arbres plantés à des endroits inopportuns pour la visibilité.

Proposition : Remettre un revêtement asphalté rouge et y imprimer les logotypes « vélo ». Tailler très régulièrement les arbres. Etudier la possibilité d'en enlever certains en fonction de la sécurité

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°33

Situation géographique : **Tunnel entre Woluwe-Saint-Lambert et Evere**
Comité : **Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact : **Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date : **Septembre 2010**

---

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables
2.5. Opportunité

Constat : Le tunnel routier qui passe sous la fin de l'autoroute de Liège au départ du croisement Constellations/Pléiades est une zone d'insécurité pour les cyclistes du fait du changement de visibilité pour les automobilistes.

Proposition : Vu la largeur des trottoirs, il existe la possibilité d'aménager des pistes cyclables. Pour rappel, lors de travaux récents qui ont provoqué des modifications momentanées des flux routiers, une bande bus vers Evere a été aménagée, notamment sous le tunnel. Malheureusement, à l'issue des travaux, l'opportunité n'a pas été saisie de créer des pistes cyclables. Les trottoirs, inutilement grands, ont simplement été reconstruits à l'identique.

Il n'est même pas nécessaire de démolir les trottoirs, simplement y aménager en peinture une bande cyclable avec rampes d'accès, le tout protégé par des bollards bien utiles quand on voit ceux qui sont régulièrement « couchés » sur l'autre trottoir. Au fait pourquoi un seul trottoir mérite-t-il d'être signalé et protégé ?

Dans le sens vers Evere, une autre idée serait de recréer la bande bus et y intégrer la bande cyclable comme cela se fait de plus en plus. Meilleure vitesse commerciale des bus et sécurisation des cyclistes

4. Transport automobile

4.6. Oreilles
4.13. Sécurité

Constat : A certaines heures, le soleil aveugle les automobilistes qui viennent d'Evere lorsqu'ils rentrent dans le tunnel sous l'autoroute. Cet éblouissement provoque un moment de « trou noir » à l'entrée du tunnel. Malheureusement, le large trottoir sous le tunnel ne commence que dans le tunnel et lorsque les voitures en stationnement juste à l'entrée du tunnel ne sont pas présentes (ce qui est le cas en dehors des heures de bureau), les automobilistes ont tendance à rouler trop à droite avec un risque bien réel d'accident.

Proposition : Il faut prolonger le trottoir pour qu'il soit au moins visible à l'extérieur du tunnel. Les deux à trois places de stationnement qui se trouvent à cet endroit pourrait être utilisées pour l'entame de la piste cyclable vers Woluwe. Il faudra prévoir un aménagement qui sécurise les cyclistes et qui élimine la nuisance décrite plus haut.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°34

Situation géographique :	**Rue des Bluets : piétonnier et piste cyclable entre l'avenue du Capricorne et place de la Sainte-Famille.**
Comité :	**Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date :	**Septembre 2010**

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.5. Piétonnier

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

Constat : Cet axe, fort fréquenté, se dégrade d'année en année. L'ensemble de la piste cyclable est à refaire, de nombreuses boursouflures rendent la piste inconfortable et même dangereuse en descente, la couleur rouge caractéristique ne se voit plus. La zone piétonne est envahie par la verdure, les pavés sont glissants et parfois mal fixés. Il n'existe plus pour les usagers une véritable indication de la différenciation des espaces piétons et cyclistes, d'où des conflits. Depuis les travaux au home La Charrette, le haut de cette voirie a été amputé d'un talus et du début du chemin piéton, ce qui a désorganisé cet espace. Depuis peu des potelets ont été placés à la fin d'Andromède afin de ne plus permettre le transit normalement interdit des véhicules.

Proposition : Refaire complètement le revêtement de la piste cyclable en asphalte rouge et marquage par des logos « vélo », réparer la zone piétonne afin qu'elle soit à nouveau de qualité et réorganiser le haut de cette zone comme précédemment. Une autre alternative serait d'asphalter la zone piétonne et fournir à celle-ci une largeur suffisante, équivalente à 5 dalles, soit 1,5 mètre.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°35

Situation géographique :	**Rue de la Charrette (de Capricorne au musée communal)**
Comité :	**Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date :	**Septembre 2010**

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : Durant les travaux effectués au home communal, le charroi lourd s'est essentiellement déplacé dans la rue de la Charrette vers Andromède. Ceci a occasionné la détérioration de la rue de la Charrette dont le revêtement est actuellement en partie asphalté et en partie pavé. Cette voirie est non seulement peu carrossable mais en plus son aspect esthétique laisse à désirer.

Proposition : Aménager totalement la voirie en pavés pour lui rendre son cachet juste à côté du musée communal et du parc de Roodebeek qui risque d'être classé à l'avenir.

Une autre idée devrait être évaluée. C'est un des derniers « chemins creux » qui s'appelait avant « rue des Cailloux ». Doit-il vraiment devenir une voie carrossable. Pourquoi ne pas l'intégrer dans le parc comme témoignage des anciennes voiries ?

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°36

Situation géographique :	**Sentier dit « Gaspar » en face du 115, avenue du Capricorne.**
Comité :	**Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date :	**Septembre 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : Le sentier qui longe le home de la Charrette de l'avenue du Capricorne à la rue de la Charrette est régulièrement utilisé comme raccourci. Cependant, à la suite des travaux au home de la Charrette et suite aux différentes intempéries, il est dans un état déplorable et est même dangereux.

Proposition : Remise en état de ce sentier pour le rendre facilement utilisable par tous (piétons et cyclistes) avec une pente douce tout en maintenant une rampe commodément praticable. On pourrait imaginer un aménagement en zig zag pour atténuer la pente. Rappel qu'il existe une porte d'accès du CPAS, située à la mi-pente.
En tout cas, il faut intégrer cet « espace déchet » dans un aménagement plus global du parc ?

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°37

Situation géographique :	**Avenue des Constellation, entrée vers le garage du clos Sirius.**
Comité :	**Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date :	**Septembre 2010**

---

4. Transport automobile

4.4. Aménagement
4.13. Signalisation

Constat : A l'entrée de l'allée qui sert d'entrée et de sortie pour les garages du clos Sirius, une plaque de rue a été apposée. Elle signale l'avenue des Gémeaux qui ne s'est jamais trouvé là. L'avenue des Gémeaux est la voirie plus loin et elle se termine en cul de sac. L'allée représentée n'est pas une voirie et ne peut être considérée comme telle avec notamment la problématique de la priorité.

Proposition : Pour clarifier la situation, il faut retirer cette plaque de rue et pour signifier que c'est une entrée et une sortie d'un garage collectif, mettre un triangle renversé sur poteau et la signalisation ad hoc au sol afin qu'il n'existe plus de contestation possible au niveau de la priorité de droite qui ne peut plus exister.
Intégrer éventuellement une plaquette : Clos Sirius : accès piéton.
Il serait nécessaire de refaire le caniveau à cet endroit pour éviter les inondations récurrentes

---

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°38

Situation géographique : **avenue des Constellations / coin Capricorne**
Comité : **Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact : **Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date : **Septembre 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : l'avenue des Constellations représente, pour de nombreux automobilistes, une excellente solution pour passer de Woluwe-Saint-Lambert à Evere et vice versa.
Ceci provoque un charroi important aux heures de pointe.
Divers aménagements ont été réalisés ces derniers temps afin d'essayer de diminuer cette tendance et afin de réduire la vitesse sur l'avenue des Constellations : voirie en « mouvement », implantation de bacs à fleurs, plateaux, …. Ces aménagements ont amélioré la situation même s'il existe toujours des irréductibles de la vitesse.
Par ailleurs, malgré le récent élargissement (sur un côté) de la berme centrale, la zone située devant le centre des Pléiades présente toujours certaines difficultés de lecture au niveau de la circulation automobile et piétonne.
Au niveau automobile, le croisement Constellations / Capricorne ne présente pas toutes les garanties de sécurité et certaines courbes de voirie invite même à la vitesse. On pense particulièrement aux véhicules qui viennent d'Evere et qui se dirigent vers la chaussée de Roodebeek, mais également aux véhicules qui rentrent dans l'avenue du Capricorne : la courbe de la voirie se présente comme un toboggan. Par ailleurs, les croisements entrée et sortie de Capricorne se font difficilement du fait de l'étroitesse de la voirie.
Au niveau des cheminements piétons, il manque une traversée piétonne sécurisée entre le trottoir de l'avenue du Capricorne (numéros impairs, côté du Centre les Pléiades) et l'avenue des Constellations (numéros impairs) : de nombreux piétons traversent dans cet axe à travers « tout ».

Proposition :
1. Il est proposé une solution à court terme : aménagement d'un passage piéton sécurisé et élargissement de la berme centrale. Voir annexe 1.
2. Il est proposé une refonte totale du carrefour. Voir annexe 2 une proposition comme première base de travail à analyser avec le comité de quartier.

Annexe 1

Projet d'aménagement d'un passage piéton sécurisé et élargissement de la berme centrale côté numéros impairs de l'avenue des Constellations

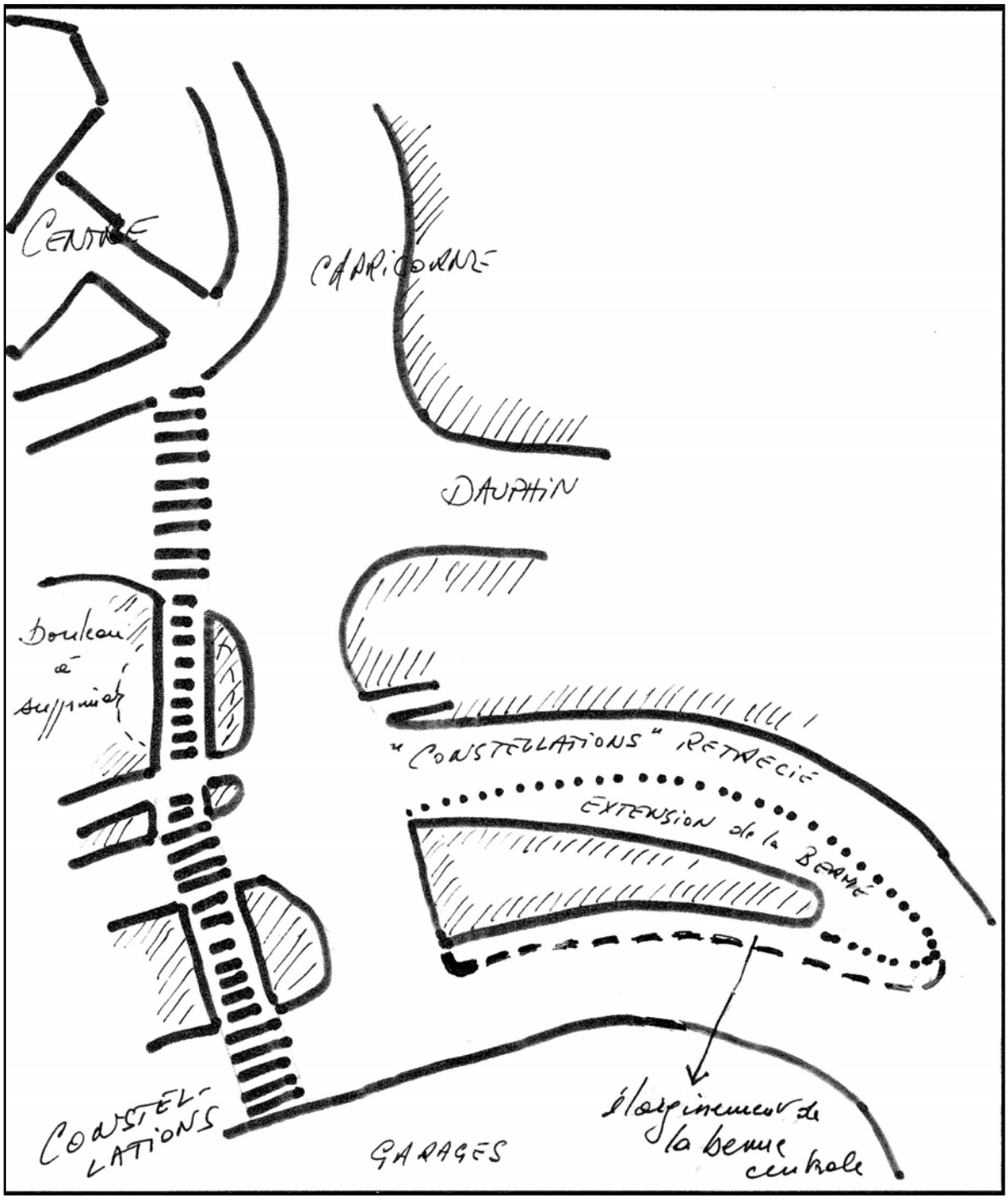

En pointillé……. la zone modifiée par l'IBGE
En tirets ---------- la modification proposée pour la berme
En larges traits le passage piétonnier qui suppose la suppression du bouleau,

Idéalement le passage devrait être mis en évidence par un éclairage approprié

Annexe 2 : refonte complète du carrefour Constellations / Capricorne

« Place de l'Etoile »

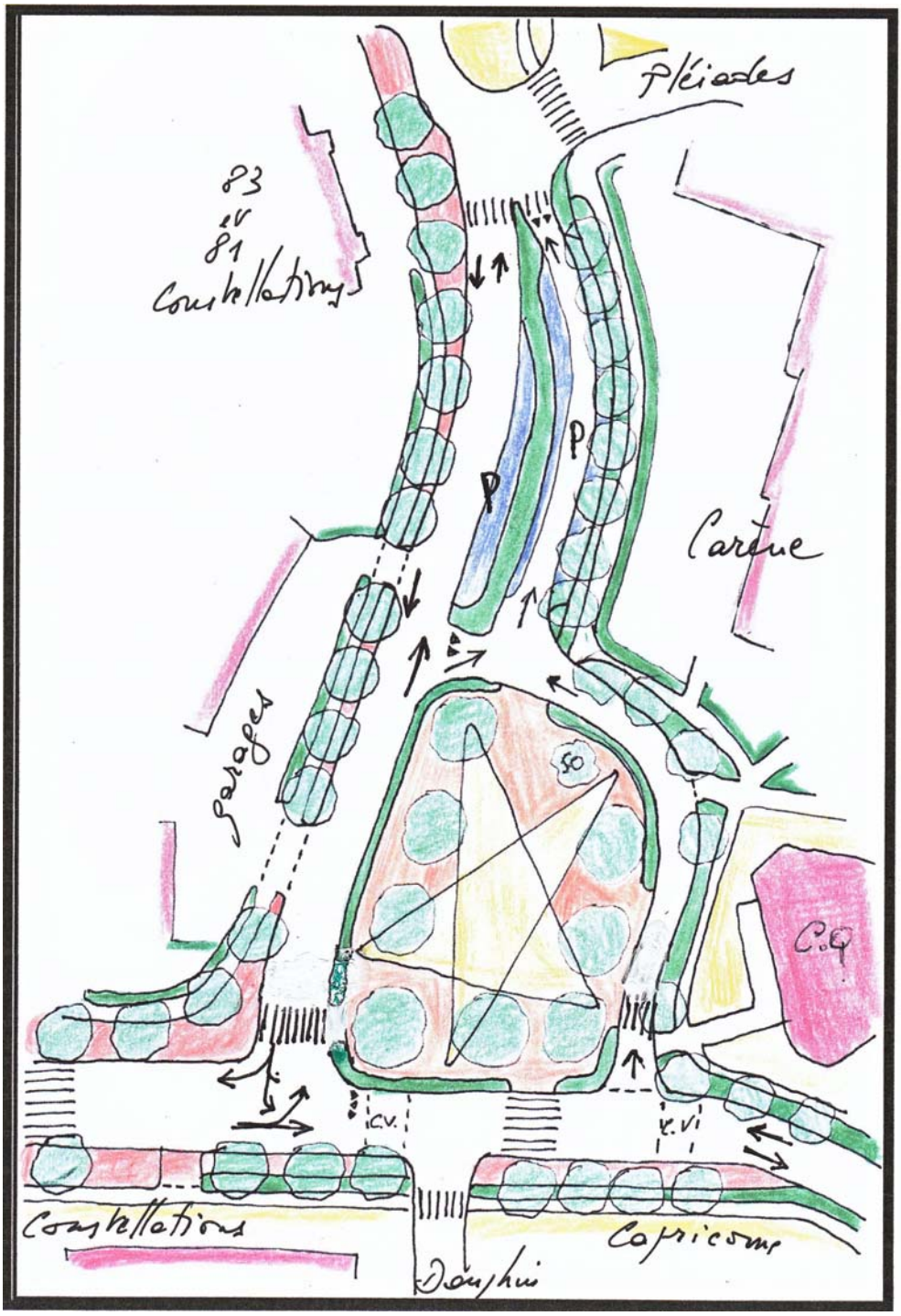

Informations explicatives

Code des couleurs :
Vert : foncé les arbustes-haies ; clair, les arbres ; jaune, l'herbe
Rouge : les gravillons brique pilée
Bleu : les parkings
Mauve : les constructions
Pour la place : l'étoile en pierre claire, le reste en dolomie
c.v. = casse-vitesse sous forme de « coussin berlinois »

L’avenue du Capricorne n’est pas prioritaire pour accéder à l’avenue des Constellations, la circulation est ralentie à hauteur de la place par des coussins berlinois.

La desserte devant le Centre des Pléiades sert aussi pour le clos de la Carène, la voirie à sens unique est rétrécie pour qu’elle ne serve pas de raccourci.

Le projet est compatible avec l’égouttage existant ainsi que les plantations de tilleuls (qui respectent d’ailleurs le tracé initial du raccordement de l’av du Capricorne…).

L’éclairage devrait être modifié pour s’intégrer à la nouvelle place. Celui existant le long des voiries reste valable.

Un passage pour les piétons sécurise enfin le passage des Constellations vers le Centre et le quartier du Capricorne-Pléiades.

La place serait plantée d’arbres à hautes tiges (tilleuls ou marronniers) et bordée d’une haie de taxus maximum 1m pour ne pas créer un ghetto. Le catalpa bignoïde nana du 50naire est bien sûr maintenu. Les bouleaux parasites disparaissent.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°39

Situation géographique :	**Avenue des Constellations, premier tournant en venant de Pléiades.**
Comité :	**Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date :	**Septembre 2010**

---

4. Transport automobile

4.2. Vitesse
4.4. Aménagement

Les pointillés blancs correspondent à l'ancien marquage effacé.

Il serait indiqué d'y ajouter un marquage de la zone piétonne élargie comme suggéré ci-dessous.

1er Constat : Afin de réduire la vitesse dans ce virage fort fréquenté, une peinture au sol a été appliquée. Aujourd'hui, elle est a complètement disparue.

Proposition : Mesure urgente : repeindre la zone sur laquelle on ne peut pas rouler.
Trouver une solution durable dans le cadre plus global d'un aménagement de ce carrefour.

2e constat : le trottoir est très étroit à cet endroit (de l'entrée du tournant jusqu'aux maisons situées au n° 81 & 83 Constellations). Cette étroitesse est encore réduite lorsque la haie qui le longe n'est pas taillée régulièrement. Il est difficile d'y croiser quelqu'un venant en sens inverse, et impossible de croiser 2 voiturettes d'enfants ou de PMR.

Proposition : Elargir la partie 'trottoir et zone de recul' (surtout dans le tournant) en réduisant la largeur de la route à une seule bande en accentuant le virage dans le tournant.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°40

Situation géographique : **Avenue des Pléiades.**
Comité : **Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact : **Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date : **Septembre 2010**

---

4. Transport automobile

4.2. Vitesse
4.4. Aménagement

Constat : Les véhicules qui empruntent l'avenue des Pléiades vers l'avenue des Constellations roulent régulièrement à des vitesses excessives en coupant la zone de stationnement dans le virage.

Antérieurement, la Commune avait placé un bac à fleurs à cet endroit afin de diminuer la vitesse des véhicules. Ensuite, lors de travaux récents qui ont provoqué des modifications momentanées des flux routiers, une bande bus vers Evere a été aménagée à l'avenue des Pléiades et le bac à fleurs enlevé. Malheureusement, à l'issue des travaux, il n'a pas été remis. Nous proposons d'installer un bac à fleurs.

De plus, les véhicules qui remontent l'avenue des Pléiades dans l'autre sens coupent fréquemment ce virage le long de la ligne blanche … obligeant quasiment les voitures qui descendent à rouler comme sur la photo.

Proposition :
Nous proposons :
- d'y installer à nouveau un bac à fleurs.
- de refaire le marquage d'une ligne continue au centre de la route, dans ce virage, pour obliger les voitures qui remontent à tenir leur droite.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°41

Situation géographique : **Rond-point Roodebeek**
Comité : **Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact : **Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date : **Septembre 2010**

---

4. Transport automobile

4.4. Aménagement
4.5. Rond-point
4.13. Sécurité

Constat : L'aménagement situé à la croisée des avenues des Constellations, Herbert Hoover, Dalechamp et de la chaussée de Roodebeek présente certaines avancées surélevées en berme engazonnée afin de guider l'automobiliste à l'approche de cet aménagement. Malheureusement, cette zone est peu lisible la nuit. Précédemment des cônes jaunes lumineux permettaient aux conducteurs de mieux visualiser ces obstacles la nuit.

Proposition : Installer des cônes jaunes lumineux devant les panneaux directionnels bleus de la chaussée de Roodebeek et en face de la sortie des autres voiries afin d'instaurer une meilleure sécurité sur les lieux. , ce qui éviterait bien des déconvenues, tant aux véhicules qu'aux aménagements urbains.
Dans un second temps, prévoir un réaménagement total de ces lieux peu lisibles.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°42

Situation géographique : **Avenue des Pléiades – arrêt Pléiades**
Comité : **Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact : **Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date : **Septembre 2010**

---

3. Transport en commun

3.2. Aménagement des arrêts

Constat : L'arrêt Pléiades sur la ligne du bus 79 dispose uniquement d'un abri-bus dans le sens ville. Lorsqu'il pleut les personnes qui attendent le bus pour aller vers Kraainem ne sont pas protégées des intempéries. Elles ne peuvent pas non plus profiter de l'abri-bus sens ville parce que lorsque le bus débouche du tunnel, elles n'ont plus le temps de rejoindre leur arrêt en sécurité.

Proposition : Installer un abri-bus à l'arrêt Pléiades sens Kraainem. Il semble que la place le permette quitte à mordre un peu sur le terrain qui se trouve devant les logements sociaux de l'Habitation Moderne (à négocier).

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°43

Situation géographique : **Escalier entre Capricorne (n°1) et Pléiades.**
Comité : **Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact : **Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date : **Septembre 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

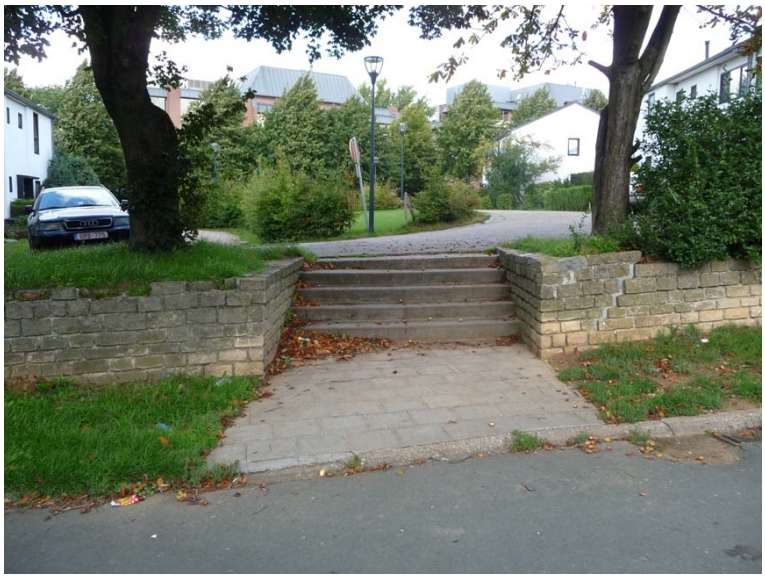

Constat : Cet escalier fort fréquenté n'est pas adapté pour les personnes se déplaçant difficilement.

Proposition : Installer une rampe afin d'aider les personnes dont la marche est difficile.

La disposition des lieux permettrait aussi facilement d'y intégrer une pente inclinée pour les PMR, qui servirait tant pour les voiturettes d'enfants ou d'handicapés, que pour les cyclistes, …

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°44

Situation géographique : **Avenue des Pléiades (au niveau de la Chapelle)**
Comité : **Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact : **Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date : **Septembre 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement
1.1.3. Obstacle

Constat : Le trottoir (dont on voit les deux sens sur les photos) qui se situe au niveau de la petite chapelle dans l'avenue des Pléiades, devant un terrain non bâti, est dans un état inacceptable : encombrement de la végétation, dalles en travers, arbre. Il est déjà quasi impossible de passer sur ce trottoir pour une personne parfaitement valide, que dire pour un PMR. L'option de se déplacer sur la rue est la seule possible mais pas la meilleure en matière de sécurité.

Proposition : Remettre rapidement en état ce bout de trottoir qui présente un réel danger pour les utilisateurs.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°45

Situation géographique : **Début de l'avenue du Capricorne.**
Comité : **Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact : **Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date : **Septembre 2010**

---

4. Transport automobile

4.2. Vitesse

Constat : L'avenue du Capricorne est une « zone 30 » mais, malgré cela, de nombreux automobilistes s'y élancent à des vitesses excessives, dans la montée à partir de l'avenue des Constellations et dans le tournant,
Ceci met à mal la sécurité des nombreux piétons qui circulent dans le quartier, parmi lesquels de nombreux enfants qui jouent à l'extérieur ; ce qui est encore possible dans ce quartier résidentiel. Notons également le risque d'accident avec les véhicules débouchant des voiries latérales et des sorties de garages.

Proposition : Installer deux coussins berlinois juste après la première voirie latérale gauche.

Rappeler le fait qu'on est en zone 30

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°46

Situation géographique : **Différentes artères dans le quartier.**
Comité : **Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact : **Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date : **Septembre 2010**

---

2. Cyclistes

2.5. Sécurité

4. Transport automobile

4.13. Etat des routes

Constat : les revêtements des avenues des Pléiades, des Constellations et de nombreuses artères latérales dans le quartier (et notamment aussi à l'entrée du clos Cassiopée), dont le sol est soit en béton, soit en asphalte, sont fortement abimés, avec parfois des dénivelés de plusieurs centimètres à la jonction de deux dalles en béton. Il en va de même pour le sentier situé le long de l'espace vert entre l'avenue des Gémeaux et l'avenue Pégase.

Cette situation :
- présente un risque de chutes pour les piétons qui traversent ces rues ou empruntent ces sentiers,
- met en danger les utilisateurs des deux roues, qu'ils soient cyclistes ou motards,
- provoque un inconfort certain pour les voitures et des nuisances sonores bien réelles.

Proposition :
1) Dans l'attente d'une rénovation complète, il faut d'urgence localiser les endroits les plus dangereux et y appliquer des réparations de fortune qui garantissent la sécurité des deux-roues.
2) Il faut établir un état des lieux de l'ensemble des voiries concernées, budgéter et planifier la réfection complète de ces voiries.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°47

Situation géographique :	**Chée de Roodebeek, côté pair, entre l'avenue des Constellations et l'école de l'Angelus.**
Comité :	**Capricorne/Pléiades/Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille 02/771 63 98 et Marcel Gilon : 02/770 90 93**
Date :	**Septembre 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.1. Largeur
1.1.3. Obstacle
1.1.5. Sécurité

Constat : Le trottoir de 4 dalles est régulièrement utilisé par l'avant des « longues » voitures en stationnement. La circulation devient fort désagréable sur le trottoir, et même parfois impossible, notamment pour les PMR, ou les personnes avec des enfants en poussette, qui sont dès lors obligées d'emprunter la voirie, en toute **insécurité**. Cette situation est d'autant plus grave que nous nous trouvons à proximité d'une école et que dès lors ce trottoir est fortement fréquenté, plusieurs fois par jours, par des usagers faibles.

Proposition : Protéger le trottoir par l'installation de bollards en évaluant le meilleur endroit pour leur placement.

N.B. : la situation est quasi identique sur la section de la chaussée de Roodebeek entre Constellations et Orion où les voitures sont « coincées » entre le trottoir où il faut respecter les piétons et la bande cyclable où il faut respecter les cyclistes.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°48

Situation géographique : **Avenue Marcel Thiry (entre Th. De Cuyper et Aragon)**
Comité : **Wolu-Inter-Quartiers**
Personne de contact : **Bernard Devillers – 02 762 39 44**
Date : **Septembre 2010**

---

4. Transport automobile

4.13. Nuisances sonores

Constat : Lors du réaménagement de l'avenue Marcel Thiry en vue de la création du site propre pour les bus, des traversées piétonnes protégées par des feux lumineux ont été placées de part et d'autre de l'école Sainte Jeanne de Chantal. De plus, un système ralentisseur a été installé également.
Malheureusement, le type de revêtement disposé (blocs de béton rainurés style clinkers) provoque des nuisances sonores importantes lors du franchissement de ces casses vitesse. Le passage de l'asphalte au béton provoque des pics de bruit.
Cela est d'autant plus gênant aux heures creuses et la nuit (vitesse plus élevée et moins de bruit d'ambiance).
Pour information, ce dossier est en cours depuis mai 2006, date à laquelle nous avons interpellé la Région, sans aucun résultat positif jusqu'à présent.

Proposition : Nous demandons de trouver une solution technique satisfaisante pour les habitants tant ils sont importunés par cette nuisance ; la densité de la circulation à cet endroit laisse peu de répit aux résidents des immeubles voisins. Un asphaltage des plaques de faux clinkers pourrait être envisagé comme solution.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°49

Situation géographique : **Coin Vandervelde / Idéal**
Comité : **Wolu-Inter-Quartiers**
Personne de contact : **Bernard Devillers – 02 762 39 44**
Date : **septembre 2010**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement
1.1.5. Sécurité pour les malvoyants.

Constat : De récents aménagements ont été effectués à ce carrefour afin d'en améliorer la sécurité, notamment la visibilité pour les véhicules qui viennent de l'avenue de l'Idéal (venant de Woluwe-Saint-Pierre) et qui veulent traverser l'avenue Vandervelde.
Alors que les autres traversées sont protégées par un passage piéton, il manque un passage piéton pour traverser l'avenue de l'Idéal.
De plus, des dalles au sol sensées guider les malvoyants induisent à faire croire à ceux-ci qu'il existe un passage piéton, ce qui n'est pas le cas.

Proposition : Peindre rapidement un passage piéton à cet endroit.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°50

Situation géographique : **Avenue Vandervelde (entrée Métro)**
Comité : **Wolu-Inter-Quartiers**
Personne de contact : **Bernard Devillers – 02 762 39 44**
Date : **Juin 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : Un trottoir contourne l'entrée du métro, dans le sens descente. Ce trottoir est nécessaire pour les piétons car, l'autre côté de l'entrée du métro est occupé par un parking vélos ce qui empêche le passage des piétons.
Très régulièrement des véhicules se garent sur le trottoir, réduisant ainsi la place libre pour les piétons, et ce d'autant plus qu'il existe également une poubelle fixe et parfois des sacs poubelles.

Proposition : Malgré le passage de la police, la situation redevient rapidement la même. La seule solution semble être le placement de bollards pour protéger cette zone. A terme, ce sera plus efficace et moins cher que le passage régulier de la police.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°51

Situation géographique : **Avenue J. Brel (entrée Athénée)**
Comité : **Wolu-Inter-Quartiers**
Personne de contact : **Bernard Devillers – 02 762 39 44**
Date : **Juin 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : Le trottoir qui longe l'arrière de l'immeuble situé vers l'entrée de l'athénée propose une sécurité pour les nombreux étudiants qui fréquente cet établissement scolaire.
Ce trottoir est régulièrement occupé par du stationnement illégal, obligeant les piétons (enfants compris) à circuler au milieu des voitures.

Proposition : La seule solution semble être le placement de bollards pour protéger cette zone. A terme, ce sera plus efficace et moins cher que le passage régulier de la police.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°52

Situation géographique : **Avenue Mounier, près de l'av. de Wezembeek**
Comité : **Wolu-Inter-Quartiers**
Personne de contact : **Bernard Devillers – 02 762 39 44**
Date : **Juin 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : Le trottoir de l'avenue Mounier qui longe l'arrière du parking du métro Kraainem est régulièrement occupé, presque complètement, par des automobilistes qui mettent ainsi en danger les piétons et les PMR.

Proposition : La seule solution semble être le placement de bollards pour protéger cette zone. A terme, ce sera plus efficace et moins cher que le passage régulier de la police.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°53

Situation géographique : **Avenue Vandervelde, entrée du chemin de Vellemolen, à côté du Kwak**
Comité : **Wolu-Inter-Quartiers**
Personne de contact : **Bernard Devillers – 02 762 39 44**
Date : **Juin 2010**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : Le trottoir de l'avenue Vandervelde, au niveau de l'entrée du chemin du Vellemolen, à côté du Kwak est utilisé comme zone de stationnement, sans aucune considération pour les piétons et PMR qui désirent emprunter cet axe piétonnier qui fait partie de la promenade verte régionale.

Proposition : La seule solution semble être le placement de bollards pour protéger entièrement cette zone. A terme, ce sera plus efficace et moins cher que le passage régulier de la police.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2010

Fiche technique n°54

Situation géographique : **rond-point au niveau de l'avenue de la Chapelle**
Comité : **Wolu-Inter-Quartiers**
Personne de contact : **Bernard Devillers – 02 762 39 44**
Date : **Juin 2010**

---

4. Transport automobile

4.5. Rond-point :

Constat : l'arrivée des véhicules à deux de front au niveau de ce rond-point provoque des conflits et des pertes d'attention par rapport aux autres usagers de la voirie tels que les piétons et les cyclistes.

Proposition : Il serait nécessaire, par un marquage au sol, que les voitures passent de deux à une bande de circulation avant le rond-point afin de réduire les conflits juste à l'entrée du rond-point et afin également que les automobilistes puissent porter leur attention sur les piétons, les cyclistes et les autres automobilistes. Ceci aussi bien dans le sens de la descente que de la montée.